



RÉGION ACADÉMIQUE  
HAUTS-DE-FRANCE

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION



# MESURE LOGEMENT RESERVATAIRE 2020



*Enseignant stagiaire en 2019-2020, vous avez obtenu une première affectation en tant que titulaire au 1er septembre 2020.*

*Cette affectation se trouve éloignée de votre résidence principale.*

*Si vous recherchez un logement de type T1 à T5 sur les secteurs de la métropole européenne de Lille, du Valenciennais, du Douaisis, de Lens Hénin Liévin, du Littoral Côte d'Opale ou de l'Arrageois, ce qui suit peut vous intéresser :*

*L'Académie de Lille renouvelle cette année un dispositif de logements réservataires, prioritairement pour les enseignants néo-titulaires.*

*Des logements à loyer modéré sont réservés auprès de bailleurs sociaux dans des secteurs géographiques attractifs qui couvrent une grande partie du territoire de l'académie.*

***Vous souhaitez déposer une candidature pour un logement réservataire, 2 démarches sont nécessaires :***

*1) Vous devez faire votre demande de logement social en ligne via le portail dédié : <https://www.demande-logement-social.gouv.fr>*

*2) Vous devez adresser un **formulaire de demande de logement réservataire** aux services académiques via l'adresse dédiée à l'opération : [mesure.logement@ac-lille.fr](mailto:mesure.logement@ac-lille.fr), en leur transmettant votre numéro d'enregistrement ainsi que la date de votre demande.*

**Pour prendre connaissance de la procédure**



**Pour déposer une demande de logement réservataire**



*Un exemple de localisation proposée : 4 place Gentil Muiron à Lille*



*Les logements proposés sont situés à proximité des transports en commun, des commerces et des lieux de vie et de sociabilité.*